

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 16.12.2019	Heure	Numéro	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Mobilité		Lié à :(obligatoire) ad 19.023
Titre : Amendement au projet de loi sur les routes et voies publiques (LRVP)		
(Amendement initialement déposé par le groupe PopVertsSol)		
Contenu : Article 51, alinéa 6 (nouveau) <u>⁶Le fauchage est pratiqué de manière raisonnée.</u>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Philippe Loup, président de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :